

Vendetta en Albanie: Crimes et châtiments d'un autre temps

Description

Après cent ans d'existence, l'Albanie peine toujours à ancrer une tradition héritée du Moyen-Âge : la « gjakmarrja ». La persistance de cette vendetta reflète les difficultés de l'Albanie post-communiste à construire un État de droit.

Le petit Luan, âgé de 6 ans, filleule d'une d'origine inconnue venue visiter sa famille à Shkodra, la grande ville du nord de l'Albanie. Un visage lui est néanmoins familier, celui de Liliana, son institutrice qui lui donne des cours à domicile. Luan ne peut pas sortir de chez lui pour aller à l'école car il est menacé de mort. Sa famille est redevable de ce qu'on appelle dans ce pays une « dette de sang ». L'histoire de Luan est tragique et elle illustre la permanence de pratiques archaïques.



Il y a sept ans, le père de Luan a tué un adolescent et blessé deux autres personnes. Ce crime était d'origine une vengeance : il répondait au meurtre de deux membres de sa famille. Il est mort par la suite sous les balles de la police. Mais sa disparition n'a pas pour autant arrêté le cycle de la vengeance. La famille adverse n'a pas pardonné ses crimes. Or selon la tradition, tant qu'il n'y a pas de pardon, la famille de la victime peut se venger en tuant un homme de l'autre clan. Cette loi du talion s'appelle en albanais « gjakmarrja » et signifie « la reprise du sang ». Comme Luan, ses cousins et son oncle restent enfermés chez eux de peur d'être assassinés. Reclus, ils ne peuvent pas exercer d'activité professionnelle, ce qui plonge de surcroît leur famille dans la misère sociale.

La délégation venue leur rendre visite en ce jour de septembre est constituée de membres du Comité National de Réconciliation (« Komiteti i Pajtimet Mbarëkombëtarë »). Cette organisation a pour but de ramener la paix entre des familles en conflit, sans effusion de sang. Pour mener leur travail à bien, ces « médiateurs » suivent les règles d'un code traditionnel, appelé le Kanun, qui encadre la gjakmarrja et définit les procédures de réconciliation. À l'origine, au 15^e siècle, le Kanun est un ensemble de lois coutumières qui régissaient la vie sociale des montagnards, essentiellement dans le nord de l'Albanie, jusqu'à la création du régime communiste en 1946. Ses valeurs cardinales sont l'hospitalité et l'honneur. Selon ce code, toute atteinte à ces valeurs peut entraîner la vendetta. Le Kanun préserve néanmoins la réconciliation plutôt que la violence.

Le Kanun, fil conducteur de l'histoire albanaise

Le Kanun préexistait à la création de l'État albanais en 1912. Pour Ardian Marashi, maître de conférences à l'INALCO^[1], « le Kanun est une construction pré-nationale. Il était en vigueur au 15^e siècle du temps du prince Lek Dukadjin, un collaborateur de Skanderberg^[2], qui gouvernait un large territoire. Même sous l'occupation ottomane, certaines régions reculées ont pu, sous certaines conditions, continuer de s'auto-gouverner selon ce code. Ce

nâ??Ã©tait pas une loi empruntÃ©e ou imposÃ©e de lâ??extÃ©rieur, ce qui explique sa durÃ©e. Elle correspondait Ã la mentalitÃ© de la populationÂ Â» affirme A. Marashi. Lors de la crÃ©ation de lâ??Ã©tat albanais en 1912, le roi Zog nâ??a pas voulu sâ??attaquer au Kanun et Ã la gouvernance des montagnards. Ce nâ??est quâ??avec lâ??avÃ©nement du rÃ©gime communiste en 1946 que lâ??Ã©tat albanais a voulu imposer son autoritÃ© sur lâ??ensemble du territoire et Ã©radiquer cette loi coutumiÃ¨re. Â«Â Le Kanun Ã©tait alors vu comme nÃ©faste, comme lâ??hÃ©ritage dâ??un passÃ© rÃ©actionnaireÂ Â», indique A. Marashi. Â«Â Mais en fait, lâ??Ã©tat communiste lâ??a remplacÃ© sous une autre forme. Dans la tradition, on peut se venger sur plusieurs gÃ©nÃ©rations. Lorsque le Parti condamnait quelquâ??un, son enfant nâ??avait pas le droit dâ??Ãªtre scolarisÃ© Ã lâ??universitÃ©, ni dâ??obtenir un travail Ã la hauteur de ses compÃ©tences. Câ??Ã©tait une famille Â«Â souillÃ©eÂ Â», comme on parle de Â«Â face souillÃ©eÂ Â» dans le Kanun en rÃ©fÃ©rence au dÃ©shonneur. Dans beaucoup de cas, la loi communiste remplaÃ§ait lâ??ancien code, mais de faÃ§on perverseÂ Â».

La chute du rÃ©gime en 1991 sâ??est accompagnÃ©e dâ??une rÃ©surgence de la gjakmarrja qui avait quasiment disparu. Pour A. Marashi, ce retour Ã la tradition reflÃ¨te Ã la fois lâ??enracinement profond du Kanun dans la mentalitÃ© des montagnards et lâ??effondrement de lâ??Ã©tat : Â«Â On retourne dans la mentalitÃ© dâ??auto-gouvernance par le Kanun, mais sans plus le connaÃ®tre. Il nâ??existe plus de garant de son application comme autrefois et la vengeance prend la premiÃ¨re place. Nous sommes dans une forme dâ??anarchie de droitÂ Â». La gjakmarrja a en effet resurgi de faÃ§on nettement plus violente. DÃ©sormais, mÃªme les femmes et les enfants sont pris pour cible, ce qui est contraire au code. La sociÃ©tÃ© albanaise est sous le choc. Dans ce contexte, le ComitÃ© National de RÃ©conciliation cherche Ã faire respecter les anciennes rÃ¨gles. Â«Â Notre travail est de rappeler le code, aujourdâ??hui dÃ©formÃ©. Nous Ã©versons ainsi Ã libÃ©rer les femmes et les enfants reclus, qui ne sont pas concernÃ©s par la gjakmarrjaÂ Â», explique son prÃ©sident Gjin Marku, descendant dâ??une longue lignÃ©e de Â«Â mÃ©diateursÂ Â» spÃ©cialistes du Kanun. Â«Â Nous rappelons aussi que le Kanun indique quâ??il est un plus grand honneur de pardonner que de tuerÂ Â».



Des membres du ComitÃ© National de RÃ©conciliation, dont son prÃ©sident Gjin Marku Ã gauche, parlent de la situation dâ??un homme reclus (Ã droite de Gjin Marku) dans une ville du nord de lâ??Albanie. Lucile Marbeau, septembre 2012.

Lâ??enjeu politique des statistiques

Selon le ComitÃ© National de RÃ©conciliation, il existerait plus de 1Â 200 familles recluses aujourdâ??hui en Albanie. Les statistiques du gouvernement divergent: en octobre dernier, le ministre adjoint de lâ??IntÃ©rieur a Ã©voquÃ© le chiffre de 67 famillesâ?!. Dans un rapport de lâ??ONU publiÃ© en mars 2011^[3], le rapporteur spÃ©cial Philip Alston explique cette divergence statistique entre les organisations de la sociÃ©tÃ© civile et le gouvernement. Selon lui, si le gouvernement

albanais sous-estime le phénomène, certaines associations auraient tendance à amplifier afin de percevoir des fonds de l'étranger. Il note également des problèmes méthodologiques dans le recueil et la compilation des statistiques, comme la tendance de familles à ne pas déclarer leur situation auprès des autorités publiques. Luigj Mila, le secrétaire général de Paix et Justice Albanie, une organisation catholique combattant la vendetta, critique des motifs politiques et opportunistes : « La question des statistiques est un gros problème. Si certaines associations l'instrumentalisent, le gouvernement lui nie le phénomène. La gjakmarrja donne une trop mauvaise image de l'Albanie et nuit à sa candidature d'adhésion à l'Union européenne. Les fonctionnaires ont donc peur de la prendre en compte ».

Il n'est pas plus facile d'obtenir des statistiques fiables concernant les homicides. Dans son dernier rapport annuel publié fin janvier, le Comité National de Réconciliation a effectué un travail d'analyse des chiffres de la police depuis la chute du régime communiste en 1991. Selon ces chiffres, la vendetta serait le premier mobile des assassinats, dans 15 % des cas.

La gjakmarrja, symptôme des défaillances de l'État

« Sous le régime communiste, la Constitution et les lois étaient respectées. Pourquoi ne le sont-elles pas aujourd'hui ? », s'interroge Luigj Mila de Paix et Justice Albanie. S'il considère que la police effectue son travail, il souligne les défaillances du système judiciaire où régissent la corruption et l'incompétence. A. Marashi parle lui d'une crise de l'autorité de l'État. « Il ne faut pas oublier qu'en 1997, l'État est effondré. Les prisons ont été vidées : comment dans ce contexte avoir confiance dans l'État et se sentir en sécurité ? » souligne-t-il. « Dans un État de droit, la justice garantit l'application des peines et l'égalité devant la loi. Mais dans un État faible comme l'Albanie, avec un système toujours en transition, il n'y a pas cette garantie. La corruption des juges permet de faire diminuer sa peine. Dans certains cas, il n'y a même pas de peine de prison prononcée ! Au-delà de maintenir la corruption des juges, cela alimente le sentiment d'insécurité des familles des victimes qui peuvent du coup reprendre les armes et renouer avec le cycle de la vengeance ». La majorité des vendettas naissent de conflits sur les propriétés. Avec la chute du régime communiste, plusieurs formes de privatisation des terres ont été effectuées mais elles restent contestées.

Face aux défaillances de l'État, d'autres instances cherchent à imposer leur autorité pour limiter l'effusion de sang. En septembre dernier, l'Église catholique a émis un décret pour excommunier toute personne qui tue par vendetta. Les associations qui suivent la réconciliation, comme le Comité National de Réconciliation, tentent elles de faire respecter les règles du Kanun. Pour Luigj Mila, si les réconciliations effectuées par ces structures peuvent être efficaces, la notion même reste problématique : « Ce processus est effectué par des médiateurs », des vieillards avec une bonne réputation, mais qui ignorent souvent la loi positive. Les réconciliations peuvent ainsi se faire parfois au détriment de la justice. Or nous avons besoin d'acquiescer notre peuple à respecter la loi positive ». L'Albanie pourrait, selon lui, s'inspirer d'une procédure dite pré-judiciaire qui existe dans les pays scandinaves. La justice y organise une tentative de réconciliation avant que l'affaire ne soit transmise au parquet.

A. Marashi souligne également le poids de la misère sociale dans la résurgence de la gjakmarrja : « Le Kanun perdure dans la mentalité des populations du nord, qui sont économiquement les plus démunies. Quand quelqu'un n'a rien à perdre, il peut facilement mettre en jeu sa vie. A partir du moment où un bien-être relatif s'installera, les jeunes seront bien scolarisés et auront un avenir, la femme s'emancipera, alors le Kanun s'éteindra ».

de lui-même». Des élections législatives sont prévues en Albanie au printemps 2013. L'adoption de la gjakmarrja ne constitue pas un enjeu électoral et passe peu par rapport aux priorités sociales et économiques. «*Mais si la gjakmarrja persiste, c'est parce qu'il y a des vides et des défaillances juridiques à normes*», souligne A. Marashi. «*Les partis politiques doivent se donner pour priorité de faire respecter la loi et de faire en sorte qu'elle soit égale pour tous*».

* Lucile MARBEAU est journaliste freelance

Notes :

[1] Entretien avec Ardian Marashi, le 6 février 2013, Paris.

[2] Skanderbeg est un héros national pour les Albanais. Il organisa au 15^e siècle un mouvement de résistance contre l'occupant ottoman et créa un État sur une partie du territoire actuel albanais de 1461 à 1480.

[3] Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Albanie, Philip Alston, 14 mars 2011: [Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme](#)

Vignette : La tante de Luan, à l'entrée du salon de son domicile. Au-dessus d'elle, le portrait du père de Luan (deuxième photo à gauche). Lucile Marbeau, septembre 2012.

244x78

Image not found or type unknown

date création

15/02/2013

Champs de mots

Auteur-article : Lucile MARBEAU*